

Avertissement :
Amnesty International défend des individus sans prendre position
ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

SOUDAN

DÉTENTION SANS INCULPATION CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ PRISONNIER D'OPINION PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ

Mudawi Ibrahim Adam (h), président de l'Organisation pour le développement social du Soudan (SUDO)
Salah Mohamed Abdelrahman (h)

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AFR 54/026/2005
AU 47/05
ÉFAI

Londres, le 24 février 2005

Mudawi Ibrahim Adam, défenseur des droits humains, est détenu sans inculpation depuis le 24 janvier 2005. Il a entamé le 19 février une grève de la faim afin d'être soit inculpé, soit libéré, et serait très affaibli. Selon certaines sources, il ne reçoit pas de soins médicaux. Son ami Salah Mohamed Adelrahman, arrêté en même temps que lui, est détenu au secret dans un lieu inconnu.

Mudawi Ibrahim Adam et Salah Mohamed Adelrahman ont été appréhendés le 24 janvier à 2 heures du matin par des membres de l'Agence nationale de sécurité et de renseignements soudanaise, alors qu'ils se trouvaient chez le premier, à Kondua, dans l'État du Kordofan septentrional (nord du Soudan). Les deux hommes ont ensuite été conduits dans la capitale, Khartoum, et placés en détention au secret. Ce n'est qu'après de nombreuses requêtes que l'Agence nationale de sécurité et de renseignements a autorisé l'épouse de Mudawi Ibrahim Adam à lui rendre visite, le 23 février. Il serait détenu à l'isolement dans une pièce sans fenêtre, dans une propriété appartenant aux forces nationales de sécurité à Khartoum, près de la prison de Kober. Il a été transféré pour une courte période dans cette prison, où il a pu voir son épouse, puis a manifestement été reconduit dans la propriété des forces de sécurité. Lors de son transfert vers la prison de Kober, on l'aurait encagoulé pour l'empêcher de voir où il était détenu. Selon son épouse, sa grève de la faim l'a beaucoup affaibli. Il a demandé à voir un médecin, mais les autorités n'ont pas encore accédé à sa requête. Mudawi Ibrahim Adam est, aux yeux d'Amnesty International, un prisonnier d'opinion détenu au seul motif de ses activités pacifiques en faveur du respect des droits humains au Soudan.

Salah Mohamed Adelrahman n'est pas détenu avec Mudawi Ibrahim Adam. Depuis son arrestation, aucune information n'a été fournie sur son lieu de détention ni sur son état de santé. Il est possible que Salah Mohamed Adelrahman soit privé de liberté pour des raisons d'opinion. Ni ces hommes ni leurs proches n'ont été informés du motif de leur arrestation, mais apparemment, les forces de sécurité ont interrogé Mudawi Ibrahim Adam sur ses liens avec Salah Mohamed Adelrahman. Les deux hommes ont déjà été emprisonnés plusieurs mois, puis libérés sans avoir été inculpés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis des années, les autorités soudanaises harcèlent, intimident et privent de liberté des défenseurs des

droits humains. Mudawi Ibrahim Adam, militant connu et président de l'Organisation pour le développement social du Soudan (SUDO), a déjà été appréhendé, le 28 décembre 2003 (voir l'AU 02/04, AFR 54/002/2004 du 5 janvier 2004 et ses mises à jour, AFR 54/019/2004 du 19 février 2004 et AFR 54/100/2004 du 10 août 2004) et inculpé de crimes contre l'État. Parmi les éléments à charge figuraient des documents d'Amnesty International retrouvés en sa possession. L'organisation pense que son arrestation était plutôt liée aux actions humanitaires et aux activités de défense des droits humains que mène l'organisation SUDO dans le Darfour, une région du Soudan occidental déchirée par la guerre. Toutes les charges retenues contre Mudawi Ibrahim Adam avaient été abandonnées en août 2004.

Salah Mohamed Adelrahman a lui aussi déjà été arrêté, en juillet 2002, et n'a été libéré qu'en 2003. Il n'a jamais été informé des raisons de sa mise en détention ni inculpé. On pense que cette arrestation était liée à son action dans le cadre d'initiatives pacifistes locales, qui l'a conduit à se rendre notamment au Bahr el Ghazal, une région du sud du Soudan tenue par l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS).

Un Accord de paix global mettant fin à plus de vingt ans de conflit entre le gouvernement soudanais et l'APLS a été signé en janvier 2005. Cependant, les autorités n'ont pas encore levé l'état d'urgence décrété en 1999, qui leur permet de maintenir des personnes en détention indéfiniment sans inculpation ni jugement, en les coupant parfois totalement du monde extérieur.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Mudawi Ibrahim Adam et Salah Mohamed Adelrahman, vraisemblablement maintenus dans des centres de détention secrets près de la prison de Kober, à Khartoum-Nord ;
- exprimez votre inquiétude à l'égard de la santé de Mudawi Ibrahim Adam, qui a cessé de s'alimenter, et demandez instamment qu'il soit autorisé à recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- demandez la libération immédiate et sans condition de Mudawi Ibrahim Adam en invoquant le fait qu'il est un prisonnier d'opinion, détenu au seul motif de ses activités en faveur de la paix et des droits humains ;
- demandez que Salah Mohamed Adelrahman soit libéré immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi, auquel cas il devra bénéficier d'un procès équitable ;
- engagez instamment les autorités à révéler où sont détenus ces deux hommes et à leur permettre immédiatement d'exercer sans restriction leur droit de recevoir la visite de leurs proches, de consulter un avocat et de bénéficier de tous les soins médicaux requis par leur état de santé ;
- appelez les autorités à ne plus placer en détention ou harceler des défenseurs des droits humains et à respecter le droit international relatif aux droits humains comme elles s'y sont engagées, engagement d'ailleurs renouvelé en janvier dernier avec la signature de l'Accord de paix global.

APPELS À

Si votre courrier électronique ou votre fax ne parvient pas à son destinataire, veuillez envoyer votre appel par courrier postal ou le transmettre aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays en leur demandant de le faire suivre aux autorités concernées.

<p>Premier vice-président : Mr Ali Osman Mohamed Taha First Vice-President People's Palace PO Box 281 Khartoum, Soudan Fax : +249 183 771651 / 779977 / 780796 (veuillez indiquer sur votre fax : «<i>For the attention of the First Vice-President</i>») Formule d'appel : <i>Your Excellency</i>, / Monsieur le Premier vice-président,</p>	<p>Ministre de la Justice et procureur général : Mr Ali Mohamed Osman Yassin Minister of Justice and Attorney General Ministry of Justice Khartoum Soudan Fax : +249 183 771479 / 780796 (veuillez indiquer sur votre fax : «<i>For the attention of the Minister of Justice</i>») Courriers électroniques : info@sudanjudiciary.org Formule d'appel : <i>Dear Minister</i>, / Monsieur le Ministre,</p>
---	--

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Mustafa Osman Ismail
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 873
Khartoum, Soudan
Fax : +249 183 777268
Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À

Conseil consultatif pour les droits de l'homme :

Dr Abdel Moneim Osman Taha
Rapporteur, Advisory Council for Human Rights
Khartoum, Soudan
Courriers électroniques : human_rights_sudan@hotmail.com

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

**APRÈS LE 7 AVRIL 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR.
MERCİ.**